

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019

Rapport n° 19-07-24

**SUBVENTION ATTRIBUÉE PAR LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 À
L'ASSOCIATION HALTE-GARDERIE PARENTALE LES LOUPANDISES : MODALITÉS
DE VERSEMENT**

Par délibération n° 19-07-02 du 17 décembre 2019, le conseil municipal a décidé d'attribuer à l'association Halte-Garderie parentale Les Loupandises une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 €.

Compte tenu de la situation financière de cette association et de la demande formulée le 13 décembre 2019 par la présidente de ladite association, il vous est proposé de retenir le principe du versement en seule fois, début janvier 2020, de la subvention susvisée.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

